

## Formation

### « Diagnostic des maladies des poissons marins d'élevage »

#### Objectif global :

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de maîtriser l'approche diagnostique (clinique et analytique) des maladies des poissons marins d'élevage.

#### Objectifs pédagogiques :

- Connaître les maladies dominantes des poissons marins d'élevage
- Effectuer une démarche diagnostique des maladies des poissons marins d'élevage
- Prélever et conditionner les échantillons nécessaires au diagnostic des maladies des poissons marins d'élevage
- Connaître les techniques de diagnostic des maladies des poissons marins d'élevage

#### Public cible :

Cette formation est dédiée aux vétérinaires du secteur public ou privé, en exercice ou à la recherche d'emploi, désirant acquérir des compétences dans le domaine de la production et de la santé des poissons marins en élevage. (*une formation préalable à la production et santé des poissons marins d'élevage est requise*)

#### Contenu :

La formation portera principalement sur :

- les maladies des poissons marins d'élevage
- le diagnostic clinique des maladies des poissons marins d'élevage
- l'échantillonnage, conditionnement et envoi au laboratoire des prélèvements.
- Les techniques de diagnostic des maladies des poissons marins d'élevage
- démarche de diagnostic de laboratoire des maladies des poissons marins d'élevage

#### Méthodes pédagogiques :

Parallèlement aux apports théoriques des formateurs, des méthodes pédagogiques actives sont mises en œuvre basées sur des visites de terrain, des études de cas et des exercices.

#### Formateurs :

Enseignants universitaires, vétérinaires et ingénieurs ayant une expérience confirmée dans les domaines de la production et de la santé des poissons marins d'élevage ainsi que de la réglementation y afférente.

**Lieu :** Centre des stages de Chebba, Mahdia.

**Durée et Période :** 3 jours, du 6 au 8 septembre 2016

**Prix :** (les frais de la formation et du séjour en pension complète inclus):

- ✓ inscription individuelle: 200 DT
- ✓ prise en charge par un organisme: 300 DT